



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP VITRY-SUR-SEINE
SAID PORT A L'ANGLAIS
81-83 RUE CAMILLE GROULT
94407 VITRY-SUR-SEINE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 09 61 222 770 088
Déclarant 2 (C) : 00 73 087 148 351
Référence de l'avis : 22 94 A633215 36
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

194 RUE EDOUARD TREMBLAY

94400 VITRY SUR SEINE

Numéro FIP : 940 79 20 5021188789 3 A
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 26/07/2022
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 94026

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
SIP VITRY-SUR-SEINE
SAID PORT A L'ANGLAIS
81-83 RUE CAMILLE GROULT
94407 VITRY-SUR-SEINE CEDEX

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.

Revenu fiscal de référence : 33 341
Nombre de parts : 3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2022

N°fiscal : 09 61 222 770 088

Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : JIANG

Déclarant 2 - Nom de naissance : KAJIYAMA

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				3,00
Détail des revenus		Déclar. 1		Total
Salaires.....		37046		
Déduction 10% ou frais réels.....	-	3705		33341
Salaires, pensions, rentes nets.....		33341		
Revenu brut global.....				33341
Revenu imposable.....				33341
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				293
Décote.....	-			293
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				33341
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :				
Plafond total de 2020.....		Déclar. 1	Déclar. 2	
		16062	16062	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....		3973	3973	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052		+ 4052	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114		+ 4114	
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114		+ 4114	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....

= 16253

= 16253

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer

0,00%

OU

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr
Ces taux individualisés seront alors les suivants :

Taux individualisé pour le déclarant 1

0,00%

Taux individualisé pour le déclarant 2

0,00%

Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer